

*Droits de la personne—Loi*

Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a traduit il y a quelque temps dans une intervention un sentiment exprimé de façon si admirable à mon avis, et je tiens à réitérer que notre pays s'est enrichi de la belle et noble culture des premiers Canadiens, de la gaieté et de l'enthousiasme des Canadiens-français, de la dignité et de la pondération des Anglo-saxons, de l'efficacité et de la rigueur des peuples germaniques, de la vivacité des Celtes et de l'émouvante tradition millénaire des peuples baltes, de même que de la diligence des Italiens, de la beauté et de la mystique séculaire des Asiatiques et des Africains, et de la grandeur et du pathétique des pèlerins juifs.

Comme Canadiens, nous nous sommes réjouis et nous sommes renforcés de tous ces riches apports de qualités différentes et diverses. Pas de race canadienne, par de melting pot, pas question de fondre tous ces apports dans un même moule; nous cherchons plutôt à nous forger une identité qui soit fondée sur l'intelligence, la tolérance et un esprit de bon voisinage. Nous sommes en train de vivre la grande aventure canadienne, c'est-à-dire que nous avons la liberté de réaliser nos aspirations légitimes et d'évoluer davantage: égalité des chances; meilleure appréciation mutuelle de nos cultures, patrimoines et coutumes; et, dernier défi, mais non le moindre, en arriver à une entente entre les groupes d'origines ethniques différentes.

Comme nous sommes encore engagés dans cette grande aventure canadienne et comme certains n'en sont même pas conscients, il est nécessaire de temps à autre de réfléchir sur les résultats qu'on espère réaliser. Lorsque je parle de la grande aventure canadienne, je parle d'un principe très simple, c'est-à-dire l'élimination des préjugés entre groupes qui altèrent et faussent les rapports d'ordre religieux, commercial, social et politique, en vue de créer un ordre social au sein duquel les idéaux religieux de gouvernement et de justice régleront les relations humaines.

Ce projet de loi nous permet de nous consacrer personnellement à la défense des idéaux fondamentaux que constitue le respect d'autrui et des droits de la personne indispensables à notre mode de vie et en outre de souligner les choses pratiques que les gens peuvent faire pour faire comprendre et atteindre ces idéaux au niveau fédéral, donnant ainsi le leadership à tous les Canadiens dans le domaine des relations humaines. Bien que les attitudes se soient sensiblement améliorées, il faut avouer qu'il y en a trop encore qui cherchent à subjuguier en faisant preuve ouvertement ou subtilement de discrimination. Depuis des siècles, nombreux sont ceux qui ont combattu pour l'égalité et, je le répète, malgré certaines améliorations, nous avons encore du travail à accomplir. De fait, des progrès ont été réalisés, mais au Canada et dans le monde entier on commet des injustices sociales et économiques fondées sur la race, la religion, la langue et le sexe.

Trop de gens, tels ceux qui détiennent des postes d'influence, dont les députés qui siègent à la Chambre, traitent avec apathie et indifférence les besoins, les requêtes et même les exigences particulières de ceux qui font l'objet de discrimination pour des raisons de couleur, de religion, de langue ou de sexe. Nul doute que les aspirations légitimes de ces gens pour obtenir la considération de leurs semblables ou faire redresser des torts qu'on leur a causés, sont parfois méconnues complètement ou encore elles rencontrent une franche hostilité. Si bien que, même si des progrès ont été réalisés, il existe encore de

vieux problèmes socio-économiques qu'on ne peut passer sous silence plus longtemps si ce n'est pour nulle autre raison que les gens refusent de fermer l'œil en face d'injustices ou de se contenter de demi-mesures destinées à les apaiser sans remédier à leur situation.

Bon nombre d'entre nous ont été victimes de discrimination raciale et ont enduré une pauvreté sordide et même dégradante, un sérieux handicap dans le monde actuel. Les gens de couleur surtout ont dû essayer ces déboires atroces et surmonter des obstacles inouïs, et pourtant ils ont su garder intactes leurs traditions et leurs espérances. Selon moi, tous les stigmates et toutes les restrictions imposées à certaines personnes, consciemment ou inconsciemment, en raison de leur couleur, de leur religion, de leur degré d'instruction, de leur langue, de leur sexe et de tout le reste, constituent des obstacles à l'avancement et au développement d'une société.

Ce qui est tragique au Canada, c'est que non seulement un grand nombre de ce qu'on appelle les minorités visibles ne sont pas acceptées totalement ni reconnues à part entière par une société blanche, mais également que l'on empêche, d'une façon ou d'une autre, nos ressources humaines, atout social inestimable, de faire une contribution maximale à la société canadienne. Personne au Canada ne devrait être obligé de se limiter, que ce soit sur le plan social, politique, culturel ou économique. Et pourtant, en raison de l'attitude de certains, consciemment ou non, une grande partie de la population a été limitée.

En ma qualité de membre du comité mixte de la politique d'immigration, j'ai voyagé dans le pays et j'ai remarqué qu'il existe toujours, à des niveaux variables et dans des endroits différents, une discrimination raciale et religieuse. Je puis assurer au député que la pratique méprisante des lettres et de la propagande haineuses a toujours cours et que le spectre de la discrimination sociale insidieuse continue de hanter nos foyers. Mais, et c'est le plus important, j'ai aussi constaté que la grande majorité des Canadiens trouvent ces attitudes et ces actes méprisables, répugnants, inutiles et indésirables, ce qui est, à mon sens, certainement très encourageant.

Les mythes et les préjugés revenaient fréquemment à la surface au cours des audiences, mais le comité, après avoir délibéré une fois les audiences terminées, s'est attaqué à la plupart de ces mythes et n'a pas manqué de rétablir certains faits. Par exemple, voici ce que dit l'article 20 du rapport du comité mixte:

L'opinion selon laquelle les immigrants s'entassent dans les villes, aggravent la pénurie de logement, contribuent à la hausse de la criminalité, transportent des maladies infectieuses et sont un fardeau pour le bien-être social et les services gouvernementaux est un thème persistant dans les mémoires hostiles à l'immigration.

A cet égard, le comité en est arrivé à la conclusion suivante:

● (1540)

Le comité reconnaît que ce sont tous là des problèmes auxquels se heurtent les villes à croissance rapide, mais conclut que le dynamisme économique, social et culturel des villes et leur attrait pour les Canadiens et les immigrants également, sont à l'origine de ces problèmes.

Le comité a conclu en outre:

Les Canadiens qui s'inquiètent de la qualité de la vie dans nos villes devraient chercher une autre solution que la réduction brutale de l'immigration, s'ils veulent améliorer la vie urbaine.

Je me reporte de nouveau à l'article 22 du rapport qui se lit comme suit: